



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 2601

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur le statut des auto entrepreneurs. La situation économique des Pyrénées-Orientales, avec plus de 14,2 % de chômeurs est préoccupante. Les acteurs économiques, et plus particulièrement les TPE et PME, qui représentent 90 % des entreprises, doivent faire face à la concurrence déloyale des entreprises espagnoles, qui en raison de charges sociales différentes, travaillent à des prix en dessous du marché. Cette concurrence est accrue par la présence importante d'auto entrepreneurs sur notre territoire. Les représentants locaux des TPE et PME ont été rassurés par son discours du 5 mai 2012 devant l'Assemblée nationale des permanents des chambres des Métiers et de l'artisanat. Elle a marqué la volonté du Gouvernement, suite aux engagements de Monsieur le Président de la République, d'encadrer ce statut, permettant ainsi une meilleure sécurité et garantie pour les consommateurs, ainsi qu'une volonté de les voir évoluer vers le statut d'artisan et de commerçant. En conséquence, il souhaiterait savoir si un échéancier a été arrêté afin de réformer le statut d'auto entrepreneur.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient que, dans certains secteurs, notamment l'artisanat, la création du régime de l'auto-entrepreneur a été perçue comme un élément générateur de concurrence déloyale. Il a donc souhaité qu'une évaluation complète du dispositif soit réalisée. Une mission a été confiée conjointement à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale des affaires sociales, qui procédera notamment à l'audition des représentants de l'ensemble des acteurs concernés. Les conclusions sont attendues dans les prochains mois. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au secteur du bâtiment. Le Gouvernement s'appuiera sur les résultats de cette évaluation pour procéder aux mesures d'ajustement et aux évolutions nécessaires du statut en poursuivant, à son niveau, la concertation avec toutes les parties intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2601

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4639

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1852